



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 16 octobre 2018

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 19h45

Etaient présents :

C.A.G.B : AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANÇON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; VIGNOT Anne ;
C.C.L.L : BOILLON Michel ; GROLEAU Colette ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Yves MAURICE

Procuration de vote :

Mandants : LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; RUTKOWSKI Serge ;
Mandataires : FIETIER Vincent ; BIZE Thibaut ; THIEBAUT Catherine ;

Objet : Convention de partenariat avec la maternité de la Polyclinique de Franche-Comté pour le prêt des kits d'essai de changes lavables

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MATERNITE
DE LA POLYCLINIQUE DE FRANCHE-COMTE
POUR LE PRET DES KITS D'ESSAI DE CHANGES LAVABLES**

Rapporteur : Madame Françoise GALLIOU, Vice-Présidente

Depuis 2017, le SYBERT travaille en lien avec la cadre sage-femme de la maternité de Polyclinique de Franche-Comté à Besançon pour mettre en place des actions de sensibilisation des familles et des professionnels sur les changes lavables.

Depuis 2013, des permanences pour le prêt d'un kit d'essai de changes lavables sont également proposées tous les 15 jours au Logis 13 Eco, 13 avenue de Bourgogne à Besançon.

Ce kit est prêté gratuitement, pour une durée d'un mois, aux familles souhaitant essayer différents modèles de couches avant d'investir dans l'achat. Les permanences sont réalisées par l'association Coccinelle, prestataire du SYBERT pour cette mission.

Dans la continuité du travail mené avec la Polyclinique, il est proposé de délocaliser une permanence sur deux et de la tenir au sein du service maternité de la Polyclinique de Franche-Comté.

Pour fixer les modalités de ce partenariat, un projet de convention est proposé en annexe ; il est encore en discussion avec les services de la Polyclinique.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce sur cette proposition de convention avec la maternité de la Polyclinique de Franche-Comté et autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer cette convention, sans impact financier.

La Présidente du SYBERT
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 22 OCT. 2018



Contrôle de légalité



ANNEXE PROJET DE CONVENTION

LOGO PFC

Convention de partenariat

Mise en place d'une permanence pour le prêt des kits d'essai de couches lavables du SYBERT à la maternité de la Polyclinique de Franche-Comté

Entre,

Le SYBERT, représenté par sa Présidente, Madame Catherine THIEBAUT, situé 4 rue Gabriel Plançon 25 043 Besançon Cedex, agissant en vertu de la délibération du Comité Syndical du

Et

La Polyclinique de Franche-Comté, représenté par

PREAMBULE

Le SYBERT est engagé dans un programme local de prévention des déchets (2016-2020). Parmi les axes majeurs de ce programme, le SYBERT souhaite développer et promouvoir l'utilisation des changes lavables auprès des familles et professionnels de la petite enfance. En effet, une caractérisation des ordures ménagères résiduelles réalisée en avril 2015 montre que 10% du contenu de la poubelle grise est constitué de changes jetables, soit 3 500 tonnes de déchets par an. L'enjeu est donc fort en termes de réduction des déchets.

Depuis 2013, des permanences pour le prêt d'un kit d'essai de couches lavables sont proposées tous les 15 jours au Logis 13 Eco, 13 avenue de Bourgogne à Besançon. Ce kit est prêté gratuitement pour une durée de un mois aux familles souhaitant essayer différents modèles de couches avant d'investir dans l'achat de couches lavables. Les permanences sont réalisées par l'association Coccinelle, prestataire du SYBERT pour cette mission. Elles durent environ 1h30 et permettent de présenter les différents modèles de couches, de répondre aux questions des familles et de rédiger le contrat de prêt.

La maternité de la Polyclinique de Franche-Comté (préciser le contexte et les motivations)

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la convention est de fixer les règles de collaboration entre la Polyclinique de Franche-Comté, d'une part, et le SYBERT, d'autre part, pour la mise en place d'une permanence mensuelle pour le prêt d'un kit d'essai de couches lavables au sein du service maternité.

Cette collaboration est mise en place à titre gratuit entre les 2 cocontractants.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE LA CONVENTION

Avec cette convention, le SYBERT entend contribuer à ses objectifs :

- faire connaître les couches lavables et l'offre de prêt auprès des futurs parents,

- poursuivre la sensibilisation des professionnels (sages-femmes, auxiliaires de puériculture, pédiatres...) au sein de leur activité professionnelle,
- développer l'utilisation des couches lavables au domicile des familles,
- à plus long terme, proposer l'utilisation des couches lavables à la maternité de la Polyclinique.

ARTICLE 3 : LES ENGAGEMENTS DU SYBERT

Le SYBERT propose d'effectuer une des deux permanences mensuelles au sein de la maternité. Le SYBERT prend les engagements suivants :

- accueillir les parents qui souhaitent tester les couches lavables, et ce, quelle que soit leur commune d'origine,
- établir un calendrier pour l'accueil des permanences,
- organiser les réunions d'informations à destination des parents et professionnels,
- animer des stands d'information dans le hall d'accueil de la maternité,
- communiquer sur le partenariat avec la maternité de la Polyclinique.

ARTICLE 4: LES ENGAGEMENTS DE LA POLYCLINIQUE DE FRANCHE-COMTE

La Polyclinique de Franche-Comté prend les engagements suivants :

- désigner une personne référente,
- accueillir le SYBERT ou son prestataire au sein de la maternité et mettre à disposition une salle selon le calendrier établi,
- promouvoir l'offre de prêt auprès des mamans lors du rendez-vous du 9^{ème} mois,
- accueillir des parents intéressés par l'offre dont l'enfant n'est pas né à la PFC
- communiquer sur l'offre de prêt via affichage, dépliants, page Facebook, stand d'information...,
- sensibiliser ses équipes aux couches lavables,
- valoriser le partenariat avec le SYBERT dans sa communication,
- témoigner le cas échéant, lors d'événementiels organisés par le SYBERT.

ARTICLE 5 : SUIVI ET EVALUATION

Des points réguliers seront faits tous les trimestres entre le référent du projet, le SYBERT et son prestataire. Une évaluation annuelle sera réalisée.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour une durée d'un an et renouvelable tacitement 2 fois. Elle prend effet à compter de sa notification par le SYBERT, après Visa de la Préfecture.

ARTICLE 7 : RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Elle pourra également être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 3 mois.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le

**Pour la Polyclinique de
Franche-Comté**

Le directeur,

Pour le SYBERT

La Présidente,
Catherine THIEBAUT